

**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Frédéric Texier, Isabelle Douinot,

Jean-Yves Lauber, Marcel Maudet, Monique Gâtel, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Laurent Hardy à partir du point n° 5.

**Représentés** : Laëtitia Delahaye par Isabelle Douinot, Jean Colombel par Frédéric Texier, Roger Leclerc par Yves Lesvier, Cécile Guérin par Caroline Graffe.

**Excusée** : Marie-Annette Lorret.

**Secrétaire de séance** : Yves Lesvier.

---

---

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de modifier l'ordre du jour :**

12. Eau du Bassin Rennais : réalisation de diagnostic sur les bâtiments communaux sur la consommation d'eau

13. Questions diverses.

---

---

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 juillet**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 28 juillet, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le conseil approuve le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

---

**2. Construction de la salle de sports**

1°) Commentaire suite à la commission des finances :

L'analyse financière menée par notre trésorier met en évidence une forte baisse de notre capacité d'autofinancement dans les années à venir, passage de 400 000 € par an en 2015 à 50 000 € par an en 2020.

2°) Discussion sur le projet du complexe sportif :

L'étude de développement du complexe sportif, réalisée par la société CERUR, aboutit à l'estimation de 3 648 800 € pour l'ensemble des équipements sportifs.

Compte tenu de l'analyse financière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre le projet avec une enveloppe maximum de 2 000 000 € et demande à Monsieur le Maire de lancer l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre.

---

---

**3. Atelier technique :**

Pour le raccordement au réseau Eaux Usées de l'atelier technique, trois entreprises ont été consultées, deux ont remis une offre :

EIFFAGE CONSTRUCTION : pour la somme de 14 173,95 € HT,

PEROTIN TP : pour la somme de 11 909,40 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise PEROTIN TP.

---

---

**4. Redevance assainissement : tarif 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de la redevance assainissement de 2016 pour l'année 2017, à savoir :

- la prime fixe-abonnement à 18 €,

- la part proportionnelle à 2,20 € le m<sup>3</sup> consommé,

- forfait de facturation de 20 m<sup>3</sup> d'eau consommé par habitation disposant d'une installation de récupération des eaux pluviales.

- forfait pour les personnes disposant d'un puits : 30 m<sup>3</sup>.

---

---

**5. Temps d'activités périscolaires et alsh – conventions d'objectifs et de partenariat 2016-2017**

Dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 et de l'alsh, il s'avère nécessaire, de passer des conventions avec les associations et les intervenants extérieurs. Le règlement se fera pour les

associations sous forme de subventions et pour les autres intervenants en prestations de service à réception de la facture. A savoir :

Envoyé en préfecture le 15/11/2016  
 Recu en préfecture le 15/11/2016  
 Affiché le  
 ID : 035-213601356-2016027-09012016-DE

	Crayons d'art	Selen'K	Football Club	Football Club	Hautenaube	Morel	Ludomus	Morellec	Rugby Club
Discipline	Arts Plastiques	Danse	Multisports	Multisports	Sophrologie	Expression plastique	Jeux de société	Photo & light graff	Multisports
Service	TAP	TAP	TAP	ALSH	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP
Nombre de séances	36	36	135	30	33	33	32	32	35
Durée séance	1,25	1,25	1,25	10	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Taux horaire	35 €	35 €	35 €	7,90 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €
<b>Montant</b>	<b>1 575 €</b>	<b>1 575 €</b>	<b>5 906,25 €</b>	<b>2 370 €</b>	<b>1 443,75 €</b>	<b>1 443,75 €</b>	<b>1 400 €</b>	<b>1 400 €</b>	<b>1 531,25 €</b>

Le coût est de 16 275 € pour les TAP et de 2 370 € pour l'ALSH

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces conventions de partenariat et autorise Monsieur le Maire à les signer et à passer les éventuels avenants et renouvellements nécessaires au bon déroulement des TAP et de l'ALSH pour l'année 2016/2017.

## 6. Créances irrécouvrables

Suite au jugement du Tribunal d'Instance de Rennes prononçant l'effacement des dettes d'une personne d'Irodouër, il y a lieu d'admettre en créances éteintes la somme 648,40€ pour les ordures ménagères 2013 et 2014 (dettes de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel) et cantine et garderie pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate l'effacement des dettes pour un montant de 648,40 €.

## 7. Budget communal : décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES
Révision du PLU	202 -165	+ 400 €
Autres groupements (travaux SDE)	2041582-143	- 400 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0 €</b>
Fournitures scolaires	6067	-7 990 €
Subvention fonctionnement aux associations	65748	+ 7 990 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	+ 4 650 €
Dépenses imprévues	022	-4 650 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>

## 8. CCSMM : transfert de compétence « enseignement musical et chorégraphique »

Le territoire de la Communauté de Communes est couvert par deux écoles de musique. Les dispositions de l'art. L 5211-61 du CGCT ne permet pas à une communauté de communes d'adhérer à plusieurs syndicats pour des parties différentes de son territoire. Ce n'est donc qu'à titre dérogatoire et pour une durée limitée à 2 ans que la communauté de communes Saint-Méen Montauban pourrait, le cas échéant, adhérer à 2 écoles de musique.

Par délibération du conseil communautaire du 13 septembre 2016, les élus communautaires ont approuvé la prise de compétence « Enseignement musical et chorégraphique ». Celle-ci serait insérer dans le bloc des compétences facultatives sous l'alinéa culture. Ce transfert fera l'objet d'une évaluation des charges transférées par la CLECT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Saint-Méen Montauban telle qu'elle a été présentée.

## 9. CCSMM : rapport d'activités de 2015

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban relatif à l'année 2015.

## **10. COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS : rapport d'activité 2015**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Collectivité Eau du Bassin Rennais relatif à l'année 2015.

## **11. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **Renonciation au droit de préemption urbain**

- Pour la propriété bâtie située 2 impasse La Vallée, cadastrée B 1055, 1056 et 1059 d'une superficie de 1 072 m<sup>2</sup> et appartenant à Mme MOTTE Murielle,
- Pour la propriété non bâtie située à La Lande Caressel, cadastrée D 1000 et 1001 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et appartenant à la Monsieur DEFFAINS Pierrick,
- Pour la propriété bâtie située 11 rue de la Chapelle, cadastrée AB 336 et D 618 et 619 d'une superficie de 1 025 m<sup>2</sup> et appartenant à la Monsieur et Madame GABILLARD Joël.
- Pour la propriété bâtie située 6 rue de la Chapelle, cadastrée AB 422 d'une superficie de 403 m<sup>2</sup> et appartenant à la Monsieur et Madame ROLLAND Bernard.

### **Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

PEROTIN TP pour 1 560 € HT pour l'aménagement de l'allée piétonne,

STRAMATEL pour 250,80 € TTC pour la réparation du chronomètre de la salle des sports,

LOISIRS AMENAGEMENTS pour 1 970,40 € TTC pour la fourniture de pièces pour les jeux extérieurs,

CF CUISINES pour 511,01 € TTC pour la réparation de la fontaine à eau du restaurant scolaire.

SYSTEME 2G pour 200 € TTC pour la fourniture et la pose d'un projecteur led au-dessus des décrotoirs à chaussures du vestiaire de foot

SDE35 pour 2 358,88 € pour la fourniture et la mise en place de prises de courant pour les illuminations de Noël

EXIG pour 85 € TTC pour la fourniture de matériel permettant la mise service d'Internet à l'étage de la mairie.

Le conseil prend acte de ces décisions.

## **12. Eau du Bassin Rennais : réalisation de diagnostic sur les bâtiments communaux et sur le suivi des consommations communales en eau potable**

La Collectivité Eau du Bassin dans le cadre de son futur programme d'économie d'eau a souhaité proposer à ses communes membres un diagnostic des bâtiments communaux ainsi qu'un suivi des réductions de la consommation d'eau potable. La présente convention a pour but d'engager la commune dans la réduction durable de la consommation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la convention qui a pour objet de fixer les conditions qui lient la Collectivité Eau du Bassin Rennais à la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

## **13. Questions diverses :**

**Pour information** : Repas de fin d'année : il est proposé de faire un cocktail dinatoire à la salle multifonctions pour les élus et le personnel et d'inviter les conjoints et les enfants.

**Personnel communal** : pour information : une commission va travailler sur la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

**Communauté de communes** : synthèse des décisions et des dossiers en cours :

- Projet de fusion entre les SMICTOM d'Ille et Rance et des Forêts
- Travaux en cours au niveau de la gare de Montauban
- Mômes d'automne : festival du 18 au 23 octobre, avec le spectacle de clôture le 23 octobre à Irodouër,
- Zone Artisanale d'Irodouër : les travaux d'aménagement de la voirie débutent le 5 octobre.

**Comice agricole** : réunion le 12 octobre à 20 h

**Bibliothèque** : un pot de départ pour Christèle est prévu le 26 octobre.

**Salle de sports** : il faudrait prévoir réorganiser le rangement du matériel sportif dans les locaux adéquats et mettre une photo à l'entrée pour que les utilisateurs puissent assurer le rangement correctement.

**Ordures ménagères** : beaucoup d'actes d'incivilité sont constatés au niveau des ordures ménagères qui sont déposées n'importe où et n'importe quand. Une information sera faite dans le prochain bulletin.

**Téléthon** : Repas organisé à Irodouër le dimanche 20 novembre.